



Infos utiles

NOS PEINES

Mme Angèle JACQUIN veuve MAFFEL, le 10 janvier 2018

M. Paul REVERS le 22 juin 2018

Mme Ursule AIMAR veuve BOTALLA-BATTISTINA le 12 octobre 2018

M. Bernard GUILLOT le 4 novembre 2018

Mme Julie VIONNET veuve GOMBERT le 11 novembre 2018

Mme Brunata BOERO veuve MORANDINA le 23 novembre 2018

M. François THOREND le 22 décembre 2018

NOS JOIES

Lylou PELLICANO, fille de Emmanuelle DUNOYER et Julien PELLICANO, née le 10 décembre 2017

Jana LAHLAH, fille de Mme FARFAR et M. LAHLAH, née le 2 janvier 2018

Anaïs FERRONT, fille de Stéphanie RAINEAU et David FERRONT, née le 23 mars 2018

Lou FERRONT, fille de Rachel ULLIEIL et Michaël FERRONT, née le 22 mai 2018

Jules COLLOMB, fils de Coralie CULLET et Tomy COLLOMB, né le 25 mai 2018

NOS MARIAGES

M. Vincent VASSEUR
Mme Marie MASTRANGELO
le 4 août 2018

COMPTEUR LINKY

Enedis procède actuellement à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services.

Linky est la dernière génération de compteur électrique.

Il remplacera l'ensemble des compteurs en France d'ici 2021. Enedis a proposé une séance d'informations le 10 octobre dernier, des flyers sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie.



PCS/DICRIM

L'article 13 de la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a instauré le "Plan Communal de Sauvegarde" (PCS), le rendant obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Élaboré à l'initiative du Maire, le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il prépare la gestion de crise à l'échelle communale. **Mailon local de l'organisation de la sécurité, son objectif est de prévoir, organiser et structurer les dispositions à prendre pour faire face à un risque majeur.** Le dernier PCS de la commune datant de 2010 a été mis à jour cette année.

TÉLÉ ALERTE

INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

NOM : _____

PRENOM : _____

TEL. : _____

ADRESSE : _____

La Télé Alerte est un service que la mairie de Saint-Marcel veut mettre à disposition des habitants. Cette solution cible le public à avertir et informe de manière quasi immédiate un nombre important de la population sur les alertes météorologiques, les événements tels que des travaux de voiries, une coupure d'eau ou de risques majeurs technologiques ou naturels.

Ce service est gratuit, les contacts présents dans notre compte communal sont actuellement ceux de l'annuaire public. Si vous souhaitez être informé sur votre téléphone portable ou si vous n'apparaissez pas sur les pages blanches de l'annuaire vous pouvez dès à présent remplir le bulletin disponible sur notre site internet ou venir vous inscrire directement à l'accueil de la mairie.

La date de la mise en route effective de la procédure sera communiquée ultérieurement, le temps que chacun puisse faire les démarches nécessaires.

Remplir le coupon ci-contre ou
www.pombliere-saint-marcel.fr

MAIRIE DE SAINT-MARCEL

84 rue de la Mairie - Pomblière
73600 SAINT-MARCEL

T. 04 79 24 04 24 - Fax 04 79 24 46 81
contact@mairie-st-marcel.fr

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC
Lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30
Le vendredi : 8h30 - 12h / 14h - 17h

Retrouvez les horaires d'ouverture et toutes les informations concernant la commune de Saint-Marcel sur notre site :

www.pombliere-saint-marcel.fr

L'AGENCE POSTALE

Lundi au vendredi 9h-12h / 14h-16h

DÉCHETTERIE DE L'ÎLE FERLAY

73600 VILLARLURIN

HORAIRE ÉTÉ

1^{er} avril au 30 novembre

Lundi au samedi 8h30-12h / 13h30-18h

HORAIRE HIVER

1^{er} décembre au 31 mars

Lundi au samedi 8h30-12h / 13h30-17h

NUMÉROS IMPORTANTS

Pompiers	18
Appel d'urgence européen	112
Samu	15
Gendarmes	17
Centre antipoison Lyon	04 72 11 69 11

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Il est rappelé à tous les jeunes ayant 16 ans dans l'année que le recensement militaire est obligatoire.

Merci de vous présenter en Mairie avec carte d'identité, un justificatif de domicile et votre livret de famille.

Pour celles et ceux qui ont plus de 16 ans mais qui n'ont pas encore leur attestation, il n'est pas trop tard.

Il est impératif de faire la démarche.

Vous avez notamment besoin de votre attestation pour l'inscription au permis de conduire.

LE CIMETIÈRE

Cette année la commune a mis en place une procédure de reprise de concessions.

Certaines concessions sont arrivées à échéance ou semblent être en état d'abandon, des panneaux ont été placés devant les sépultures afin d'en informer les familles.

Si vous êtes concerné par cette situation, merci de vous rapprocher de l'accueil de la mairie qui vous fera part de la suite des démarches.